

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 JUIN 2025

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 11 Votants : 11 Date de convocation : 11 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit juin le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant :

PRESENTS : Mr PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mme ARNAL Corinne – M. BARTHELEMY Pierre – Mme FABRE Evelyne - M. GARRON Bertrand – Mme COURSET Patricia – Mme TRICOIRE Mylène – Mme BATE Paula.

ABSENTS : Mme GARNIER Catherine – Mr PUPATO Cyrille – Mr BOYER Frédéric (excusés).

Secrétaire de séance : Mme COURSET Patricia

Madame le Maire met au vote le procès-verbal de la précédente séance du 08 Avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/17

OBJET : Révision du Plan Local d'Urbanisme – Synthèse des réunions du 14 Mai 2025 avec les Personnes Publiques Associées et avec la population – Dernières modifications avant arrêt du document.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les deux réunions qui ont eu lieu le 14 mai dernier à la Mairie, l'une avec les Personnes Publiques Associées, la seconde avec la population pour présenter le projet de Plan Local d'Urbanisme avant arrêt.

En ce qui concerne la réunion avec les P.P.A, seuls la DDTM et la Chambre d'Agriculture étaient présentes. La Mairie de Carcassonne était excusée. Le Conseil Départemental et le SDIS ont transmis leurs remarques par écrit. Le cabinet Urbadoc a pris en compte l'ensemble des observations formulées par ces organismes et mettra à jour en conséquence le projet de P.L.U avant son arrêt.

La réunion publique quant à elle, a réuni 45 personnes. Après une présentation du contexte législatif et réglementaire, le projet de P.L.U et ses objectifs ont été présentés de façon claire et précise par le bureau d'étude qui a répondu à diverses interrogations, notamment sur :

- Les aménagements possibles en zone NL ;
- Des précision sur la réalisation d'extension dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit ;
- Demande de précision sur les nouvelles constructions dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit
- Demande de précision sur la Trame Verte et Bleue ;
- Demande de précision sur les potentiels de densification ;
- Demande de précision sur les emplacements réservés.

Le bureau d'étude rappelle que le registre de concertation est toujours ouvert en Mairie, que l'arrêt du projet de P.L.U. aura lieu en juillet et que conformément à la procédure, une enquête publique aura lieu fin 2025.

Madame le Maire fait part ensuite au Conseil Municipal de diverses demandes et propositions qui ont émané depuis ces 2 réunions.

Elle propose en premier lieu de définir un emplacement réservé au bénéfice de la Commune afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales de l'Avenue des Bosquets en direction du ruisseau dit du « Pré » dans le cadre d'un futur aménagement de cette avenue. En effet, la gestion des eaux pluviales dans cette rue est primordiale compte tenu de sa configuration et du nombre d'habitations permettant peu de solutions pour l'évacuation des eaux de pluie. Un tracé de 4m de large en début de rue côté village passant à travers un espace boisé serait possible. Le bureau d'étude proposera une modification du plan suite à cette demande.

Madame le Maire présente ensuite deux demandes d'extension du secteur bâti. Ces demandes étant de nature à porter atteinte aux objectifs fixés depuis le début de l'étude et compte tenu des refus déjà décidés sur des demandes similaires, celles-ci reçoivent un avis défavorable.

Elle fait part ensuite de deux demandes de changement d'affectation sur le secteur du Hameau de Sauzens. Le règlement de la zone Uf spécifique à ce Hameau dans le futur Plan Local d'Urbanisme, permet le changement d'affectation de certains bâtiments dans le respect de la réglementation en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES :

Fête des 4 et 5 juillet 2025 : Mme le Maire et Mme le Goualec donnent le programme définitif de ces festivités. Le conseil municipal espère que cette année le temps sera de la partie et permettra de renouer avec ce moment de convivialité très apprécié de la population.

Les dernières consignes sont données pour divers achats et les horaires de RDV pour l'installation des animations (marché nocturne, expositions, démonstrations, apéritif, repas champêtre etc.)

Journées Européennes du Patrimoine 2025 : Celles-ci auront lieu le week-end des 20 et 21 septembre 2025. Comme il est de coutume, notre historien local, Monsieur Jean-Marc AZORIN, propose cette année une promenade guidée et commentée entre le Hameau de Sauzens et le domaine de Saint-Antoine. Cette animation aura lieu uniquement le samedi après-midi 20 septembre et sera reportée le dimanche 21 septembre uniquement en cas de mauvais temps.

Un moment de convivialité sera organisé à l'issue de cette manifestation.

Contrat à durée déterminée de Mr BOUSQUET Mickaël : Après quelques années passées au sein de l'équipe technique, il a été décidé de ne pas renouveler le contrat à durée déterminée de Mr BOUSQUET Mickaël. En effet, malgré les compétences inéluctables de cet agent, le manque d'autonomie de Mr BOUSQUET au sein d'une équipe réduite, notamment pour la conduite de véhicules et d'engins, ne permet pas une pérennisation de son poste au grand regret des élus. Le contrat de monsieur BOUSQUET ne sera donc pas renouvelé après le 30 septembre 2025.

Compte rendu Conseil de Territoire : Un Conseil de Territoire a eu lieu le mardi 17 juin à la Mairie de Caux et Sauzens, réunissant l'ensemble des élus du canton. L'ordre du jour principal portait sur la nouvelle tarification de l'eau éco-progressive. Des affiches d'informations seront apposées pour le grand public et des prospectus seront mis à disposition en Mairie. Une information spécifique sera faite aux secrétaires de Mairies pour mieux informer la population.

Incivilités sur l'aire de jeux de l'avenue des Platanes : Des incivilités ont été constatées sur l'aire de jeux City stade, Tennis, salle associative Pascal Onillon. Des chéneaux ont été détériorés, des vitres de bus cassées et des tentatives de dégradation de caméras de vidéoprotection ont été constatées. L'auteur des faits ayant été reconnu, celui-ci a été convoqué en Mairie en présence des parents pour indemnisation des dégâts. La Mairie se réserve le droit de porter plainte si la prise en charge des travaux n'est pas effective.

Utilisation du barbecue du boulodrome : Plusieurs personnes se sont présentées en Mairie en demandant l'autorisation d'utiliser le barbecue situé au boulodrome à des fins personnelles avec la plupart du temps l'utilisation du matériel de Mairie (tables et chaises).

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a pas de convention pour ce type d'utilisation et que le boulodrome n'est pas éclairé avec l'éclairage public mais avec un éclairage piloté par un interrupteur situé dans le local du club de pétanque.

Elle rappelle également que ce barbecue était jusqu'à présent utilisé principalement par les associations du village sous la responsabilité de leur Président(e) avec un accès au local pétanque. Des utilisations sans autorisation ont également été signalées.

Il est précisé que durant l'été, le boulodrome est utilisé tous les vendredis soir par le club de pétanque, que ce lieu est maintenant situé au milieu d'un espace urbanisé. Ajouter une utilisation de cet équipement par les habitants du village, générerait des nuisances sonores et visuelles (projecteurs) tout au long de l'été.

Madame le Maire demande que cet équipement continue à être réservé aux associations afin de limiter son utilisation et préserver la tranquillité des riverains. Le Conseil approuve cette demande à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 21 h 00.

Le Maire, Geneviève RABOUL



La secrétaire, Patricia COURSET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Patricia Courset", written over a faint horizontal line.

Affiché le 10/07/2025

Mis en ligne sur www.cauxetsauzens.org